

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 18 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 03/09/2025

Date de publication : 16/09/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRE, Jean-Yves ANGER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Francis ADNOT), Yannick LUCAS (pouvoir à Joseph BRAULT), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Christophe LECLERC), Dimitri GEA (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRE), Sylvie MEUNIER (pouvoir à Jean-Yves ANGER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément ROUSSEAUX

<< >>

AFFAIRE 2025.043 : AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION ET LE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIERE DES VAUX A CORSEUL ET SAINT-MAUDEZ ET DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUIH DE DINAN AGGLOMERATION

La Préfecture des Côtes-d'Armor organise une enquête publique du 1^{er} septembre au 3 octobre 2025, sur la demande présentée par la Société des Carrières de Brandefert pour l'extension et le renouvellement de l'autorisation d'exploiter, pour une durée de 30 ans, la carrière au lieu-dit « les vaux », sur le territoire des communes de Corseul et de Saint-Maudez, et sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUIH de Dinan Agglomération pour l'extension de cette carrière.

Les pièces du dossier et les registres d'enquête sont tenus à la disposition du public en mairies de Corseul et Saint-Maudez pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier, comprenant l'étude d'impact, peut également être consulté à partir du site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/renouvellement-extension-carriere-corseul>

L'avis du conseil municipal est sollicité.

Vu l'article R 181-38 du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2025 diligentant l'enquête publique ;

Vu les dossiers d'enquêtes publiques mis à disposition ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) sur le projet d'autorisation environnementale en date du 9 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 23 POUR

1 ABSTENTION (Maryam ABOU-MERHI)

EMET UN AVIS FAVORABLE au projet.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Publié le 16 septembre 2025